	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-643

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2023-643

Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires permanentes d'accueil des gens du voyage durant la période hivernale - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exercice de la compétence « aménagement et gestion et entretien des aires d'accueil » a conduit Bordeaux Métropole à confier, par un nouveau marché public, la gestion administrative, financière et technique de ses aires d'accueil à un gestionnaire. La gestion financière des aires d'accueil est assurée sous la forme d'une convention de mandat et permet de recouvrir les sommes liées à la consommation de fluides (eau, électricité) et à l'acquittement du droit de stationnement des résidents des aires.

Depuis 2015-2016, et suite à la désaffection par les gens du voyage de certaines aires d'accueil en raison d'une trop forte pression financière liée à la consommation de fluides sur les mois d'hiver, il avait été décidé en accord avec les comités de résidents et l'Association départementale des amis des voyageurs (ADAV 33) de proposer des réponses face à cette situation en veillant aux objectifs suivants :

- **favoriser un retour sur les aires d'accueil,**
- **maintenir un rapport contractuel avec les familles** de voyageurs en évitant « le tout gratuit », et ce dans le souci de traitement équitable avec les autres familles du territoire,
- **améliorer l'adéquation** entre les charges et les capacités financières des résidents.

La période hivernale donne lieu en effet à une forte hausse des charges liées au chauffage expliquée notamment par la très mauvaise isolation des caravanes. Les coûts induits ont donc amené des familles à quitter les aires afin d'éviter ces charges. La situation constatée sur Bordeaux Métropole n'est pas isolée et d'autres territoires sont confrontés aux mêmes difficultés.

L'évaluation de la mesure mise en place par Bordeaux Métropole a permis de constater :

- un retour sur aires d'accueil permettant de limiter la sortie vers des occupations illicites sur les communes,
- un maintien du rapport contractuel avec les familles,
- une amélioration de l'adéquation entre les charges et les capacités financières des

résidents.

La gestion des aires d'accueil a donc été améliorée, le nombre de départs et de stationnements illicites limité.

Il est proposé de reconduire le dispositif mais de le décaler d'un mois cette année, selon les mêmes modalités en actualisant les tarifs :

- la baisse du droit de stationnement de 2,40 € à 1,40 €/jour,
- l'application de cette tarification sur les mois de janvier, février, et mars 2024,
- une nouvelle évaluation du dispositif dans le courant du premier trimestre 2024.

A titre préventif, cette mesure pourra être applicable en cas de nouvelle crise sanitaire durant les périodes faisant l'objet d'un plan sanitaire exceptionnel comme le prévoit la délibération 2020-284 approuvée en Conseil du 25 septembre 2020.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions spécifiques contenues dans la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, disposant que la Métropole exerce : « de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de politique locale de l'habitat, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

VU la délibération n°2017-737 du conseil du 24 novembre 2017 relative à l'expérimentation d'une tarification exceptionnelle des aires d'accueil des gens du voyage durant la période hivernale,

VU la délibération n°2020-284 du Conseil du 25 septembre 2020 relative à la proposition d'annulation solidaire de la dette des familles résidentes sur les 8 aires d'accueil des gens du voyage pendant la période du COVID 19 durant la période du 17 mars au 18 mai 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite améliorer la gestion des aires permanentes d'accueil et limiter le nombre de départs constatés durant la période hivernale,

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adoption d'une tarification adaptée entre le 1er janvier 2024 et le 31 mars 2024 et durant les périodes de crise sanitaire, portant sur une baisse de la redevance d'occupation des aires passant de 2,40 € à 1,40 €/jour applicable aux 7 aires d'accueil de la Métropole (l'aire de Bordeaux « la Jallère » est fermée définitivement au public et ne fait plus partie du marché public en cours d'exécution),

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 70, compte 7066, fonction 554 du Budget principal des exercices concernés,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Stéphane PFEIFFER
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	